Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213503220-20260320-2026_03_019-DE

Le Sel-de-Bretagne
Ar sal

1, rue Châteaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2026

Date de la convocation : 16 mars 2026

Affiché le : 16 mars 2026

Conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 13
- votants : 15

Le vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Le Sel-de-Bretagne, dument convoqué, s'est réuni en salle du conseil en séance publique sous la présidence de madame ROGER Christine, Maire.

Présents : M^me^ Christine ROGER, M. Christophe MACÉ, M^me^ Laure COQUARD, M. Sylvain MARTINHO, M^me^ Claude DEMAY, M. François CHAUVINEAU, M. Denis GUILLOT, M. Frédéric JAUNASSE, Mme Sandrine ROUAUD, M. Arnaud MÉNARD, M^me^ Amélie COUPEL, M^me^ Caroline BERNIER et M^me^ Ludivine MAINE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Thierry CHÉNORIO, Mme Laurence BESSMER.

Absents :

Pouvoirs : M. Thierry CHÉNORIO donne pouvoir à M^me^ Ludivine MAINE, Mme Laurence BESSMER donne pouvoir à M. Sylvain MARTINHO,

M^me^ Laure Coquard a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2026-03-019 : Détermination du nombre d'adjoint

Madame Christine ROGER, Maire nouvellement élue, invite à procéder à l'élection du nombre des adjoints.

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 4 adjoints au Maire au maximum.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213503220-20260320-2026_03_019-DE

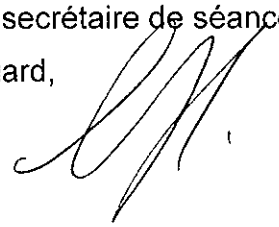
Madame le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Elle rappelle également que si un seul adjoint devait être élu, il le serait selon les mêmes modalités que le Maire, à savoir au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal, après échanges, fixe à l'unanimité, le nombre des adjoints à 3.

Fait à Le Sel-de-Bretagne, le 20 mars 2026.

Madame la secrétaire de séance,

Laure Coquard,



Madame le maire,

Christine Roger.

